

Service de garde Eurêka

CHANGEMENT AU DOSSIER

Nom de l'enfant :

Changement de fréquentation :

Régulier ou sporadique : Indiquer la nouvelle fréquentation en cochant les cases désirées.

Sporadique occasionnel : Cocher aucune case.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (6h45 à 7h40)					
Maternelles (7h40 à 9h20)					
Midi (11h35 à 12h55)					
Soir (15h20 à 17h45)					

Changement effectif à partir de quelle date :

*La modification au dossier doit être faite au moins deux semaines avant la date d'entrée en vigueur de cette modification. Elle doit être pour une durée minimale de 15 jours ouvrables consécutifs. Dans le cas contraire, nous vous facturerons les journées inscrites initialement au contrat.

Changement de numéro de téléphone...

Mère

Maison

Père

Travail

Autre

Cellulaire

Nouveau numéro :

Nouvelle personne autorisée :

Nom de la personne :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Date :

Nom du parent :